

DATE : 17 novembre 2006

REF : TAL

DE : Valérie DECOT,
Architecte D.P.L.G.DESTINATAIRE : Equipe Maîtrise
d'Œuvre

A L'ATTENTION DE :

REF : TAL

AFFAIRE : Collège TALLARD (05)

OBJET : demande de
documents

DIFFUSION :

CONSEIL GENERAL - Mr MARCELLIN	
MANDATAIRE - CITADIS - Mr VAYSSIERE	
Didier LARUE - Paysagiste	X
BET Structure MARCIANO - Mr MARCIANO	X
GAUJARD Technologies - Bet bois Mr GAUJARD	
CEC Economiste - Mr SALINESI	X
SARLEC Bet Fluides SSI - Mr PLET	X
IMR BET Cuisine - Mr LUYE	X
ECHOLOGOS - Acousticien - Mr Lechevalier	X

[fax]*Bonjour,*

Suite au résultat du concours Tallard nous désignant comme Lauréat, merci de nous retourner par courrier un dossier administratif complet vous concernant, dont les pièces seront attestées conformes.

Ci-joint la liste des pièces à fournir.

Vous en souhaitant une bonne réception, veuillez recevoir nos cordiales salutations.



Remerciements

Maître
d'ouvrage

Préparez Doc. Administratifs

CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE À TALLARD

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR PAR TOUS LES CONTRATANTS POUR LA NOTIFICATION DU MARCHÉ.

détasser conforme à l'original tous les documents

Cocher les Documents Remis	Contrôle Tampon et signature
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DC7
si exploitant individuel : Cotise maladie obligatoire
Cotise vieillesse obligatoire

Paiement des Comptes payés (si non pris en charge par la société)
 Paveur de la personne habilités à signer le marché (si différente du signataire)

DC6 volet 2
 Moyens financiers
 Curriculum vitae de la personne responsable du chantier
 Moyens matériels

Attestation d'assurance pour l'année en cours

Attestations sur l'honneur justifiant que le candidat :
 - n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir (cf. art. 49 et 44 du CMP)
 - a satisfait aux obligations sociales et fiscales (ou DC7 ou voléts 3/6/9)
 - n'a pas fait l'objet d'une condamnation au bivalent n° 2 (art. L324-9, L341-10, L341-6, L426-1, L426-3)
 - déclare lutter contre le travail clandestin : article R324-4 du code du travail (L49-3, L42-5, L620-3)
 - cotiser au régime en cas de reprofessament JuridicAaire

Attestations de Maîtres d'Œuvres datant des trois dernières années pour des prestations similaires aux prestations sous-traitées

Documents à détacher conforme à l'original, à tamponner et signer